

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et un et le mardi 16 mars à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 10 mars 2021, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Evelynne CARON (suppléante de Monsieur MAJEWICZ), Corinne NOEL, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. AGIUS), Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE, Bernard ROBACHE (Suppléant de M. COUSIN), Yves SANDRAS.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DESEIGNE, Brigitte MARCO, Messieurs Emmanuel AGIUS (suppléé par M. BEGUE), Marc BOUTROY, Charles COUSIN (suppléé par M. ROBACHE), Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Gérard GRENAT, Olivier MAJEWICZ (suppléé par Mme CARON), Antoine PERALDI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Evelynne CARON

F4-03-2021 : BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Le budget primitif est un acte prévisionnel qu'il vous est proposé de voter au niveau du chapitre en section d'exploitation et par opération concernant la section d'investissement.

Il a été élaboré à partir des orientations budgétaires mises en débat et approuvées par le Comité Syndical en date du 16 février 2021 mais également à partir des éléments connus à l'heure actuelle.

Le budget du SEVADEC, s'équilibre globalement à la somme de **27 614 760,00 € H.T.**, dont :

◇ **12 999 760,00 € H.T.** en section investissement

◇ **14 615 000,00 € H.T.** en section exploitation

La section d'investissement :

Elle s'équilibre à la somme de **12 999 760,00 € H.T.**

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20210316-F4-03-2021-DE
Date de télétransmission : 19/03/2021
Date de réception préfecture : 19/03/2021

En dépenses, cette section comprend essentiellement :

- Des travaux sur le centre de tri à hauteur de **168 300,00 € H.T.**
- La remise en conformité et en état des équipements extérieurs pour un montant de **196 350,00 € H.T.**
- La mise à jour du parc informatique (acquisition de logiciels, optimisation du réseau ainsi que remplacement de PC) pour un montant de **6 550,00 € H.T.**
- La mise en place d'une unité de pré-traitement des jus excédentaires sur le Centre de Valorisation Organique pour un montant de **533 500,00 € H.T.**
- Le projet de construction d'un Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels pour un montant de **3 827 086,92 € H.T.**
- Des restes à réaliser (construction P.V.D.R., modernisation déchèterie de Guînes...) pour un montant de **5 992 550,98 € H.T.**
- Des opérations d'ordre pour **20 418,33 € H.T.**
- Le remboursement du capital des emprunts contractés pour **2 255 003,77 € H.T.**

En recettes, pour équilibrer ce budget d'investissement, il est prévu :

- Une subvention de l'A.D.E.M.E. dans le cadre du programme de réhabilitation des déchèteries pour **61 367,35 € H.T.**
- Des emprunts d'équilibre dans le cadre, notamment, de la construction du P.V.D.R. pour un montant de **3 000 000,00 € H.T.**
- Des amortissements des biens pour **150 000,00 € H.T.**
- Des subventions de l'Agence de l'Eau et du FEDER dans le cadre de la construction du P.V.D.R. pour **3 339 136,80 € H.T.**
- Des subventions de l'ADEME dans le cadre de la mise en place d'études de traitement des jus excédentaires ainsi que l'acquisition d'une centrifugeuse à destination du C.V.O. pour **168 005,00 € H.T.**
- Un virement de la section de fonctionnement à hauteur de **165 000,00 € H.T.**
- Des opérations d'ordre pour **106 316,00 € H.T.**
- Un solde d'exécution positif reporté pour **4 609 934,85 € H.T.**
- Un autofinancement pour **1 400 000,00 € H.T.**

La section d'exploitation :

Elle s'équilibre à la somme de **14 615 000,00 € H.T.**

En matière de dépenses :

■ **L'administration** comprend le personnel administratif, les frais divers non imputables à un service, les indemnités des élus, les Intérêts des emprunts, la dotation aux amortissements pour un montant de **2 902 916,00 € H.T.** détaillé comme suit :

- charges à caractère général (chapitre 011) pour 135 250,00 € H.T.,
- charges de personnel (chapitre 012) pour 667 000,00 € H.T.,
- indemnités des élus et subventions (chapitre 65) pour 63 850,00 € H.T.,
- opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) pour 256 316,00 € H.T.,
- des provisions (chapitre 68) pour 150 000,00 € H.T.,
- charges financières (chapitre 66) pour 1 465 000,00 € H.T.,
- virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour 165 000,00 € H.T.,
- des charges exceptionnelles (chapitre 67) pour 500,00 € H.T.

■ **Les déchèteries** pour la gestion générale des équipements de Calais Est, Calais Ouest, Audruicq, Oye-Plage, Louches, Guînes, Peuplingues et Licques pour un montant global estimé de **2 641 884,00 € H.T.** composé comme suit :

- charges à caractère général (chapitre 011) pour 903 184,00 € H.T.,
- charges de personnel (chapitre 012) pour 1 738 700,00 € H.T.

■ **Le centre de tri**, pour la gestion complète de cet équipement pour un montant estimé de **2 020 200,00 € H.T.** composé comme suit :

- charges à caractère général (chapitre 011) pour 350 200,00 € H.T.,
- charges de personnel (chapitre 012) pour 1 670 000,00 € H.T.

■ **Le P.V.D.R.** d'un montant estimé de **5 200 000,00 € H.T.** (uniquement des charges à caractère général).

■ **Le centre de valorisation organique** pour un montant contractuel estimé de **1 850 000,00 € H.T.** (uniquement des charges à caractère général).

Concernant les recettes, elles sont constituées :

■ Par les participations et tarifications appliquées aux collectivités membres estimées à **13 954 583,46 € H.T.**,

■ Un excédent de fonctionnement reporté et non capitalisé de **74 582,21 € H.T.**,

■ Par des recettes générées :

- par la revente des matériaux collectés (cartons, métaux) estimée à **283 000,00 € H.T.**,
- par des remboursements sur la rémunération du personnel (assurance) pour un montant de **72 000,00 € H.T.**,
- par des subventions d'éco organismes pour la collecte de certains types de déchets sur les déchèteries estimées à **80 000,00 € H.T.**,
- par l'attribution d'une aide pour le remboursement anticipé d'un contrat de prêt structuré à hauteur de **100 416,00 € H.T.**,
- suite à des opérations d'ordre comptables pour **20 418,33 € H.T.**,
- par des produits exceptionnels divers (participation OCTEVA eau et pont bascule pour **30 000,00 € H.T.**

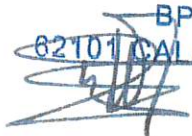
Vu l'avis favorable du bureau Syndical réuni le 9 mars 2021, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2021 comme présenté ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
BP 20
62101 CALAIS CEDEX



Décision rendue exécutoire
Le 09/03/2021
Certifié exact. 
L'ordonnateur.